

CPC EPS BASTIA BIGUGLIA LUCCIANA/ CALVI-ILE ROUSSE MOLTIFAO

Les candidatures seront adressées uniquement par mail : diper2b@ac-corse.fr avec lettre de motivation +CV avant le
lundi 7/09 17h

Fiche de poste du conseiller pédagogique EPS BASTIA-BIGUGLIA-LUCCIANA / CALVI ILE ROUSSE MOLTIFAO

Cf : circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 in BO n°30 du 23/07/2015

POSTE	Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, le conseiller pédagogique participe à la mise en œuvre des orientations ministérielles et à la déclinaison départementale du projet académique. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique.
MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique EPS de circonscription :</p> <p><u>1/ contribue à la formation initiale et continue des enseignants</u> (<i>en prenant appui sur le référentiel de compétences professionnelles fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013, qui décline les compétences professionnelles attendues des professeurs des écoles dans l'exercice du métier d'enseignant</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none">-accompagne et aide à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires ;- organise et conduit des actions de formation continue dans le cadre du plan départemental de formation continue et dans le cadre des animations la circonscription-dans les domaines qui lui sont notamment impartis ; il peut aussi, à la demande de l'IEN, avoir à concevoir une action de formation dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, des nouvelles modalités d'évaluation ou autres thèmes d'actualité.- assure le suivi et l'accompagnement de la formation à distance dans certains domaines (Plateforme M@gistère) et aide les enseignants à connaître et exploiter au mieux les possibilités offertes par les outils, les ressources pédagogiques numériques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement ;

- **contribue** à la production de ressources pédagogiques (notamment outils didactiques et parcours M@gistère) à destination des enseignants ;

-**participe** aux actions de formation pilotées par l'INSPE

-**s'engage** lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise.

-**organise** les formations et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de la sécurité dans les écoles et **assure le suivi** du PPMS, du DUER. Il exerce la mission d'assistant de prévention de la circonscription et pourrait être amené à exercer, à titre provisoire, des missions de conseiller de prévention départemental.

- **veille** à la liaison directeurs-référents sécurité police/gendarmerie.

2/ accompagne l'individu et le collectif :

-**accompagne** les enseignants et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école, des conseils écoles/collèges. Il situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

-**apporte** toute l'aide, le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui ;

-**favorise** la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques ;

-**organise** les modalités de mise en œuvre du savoir nager et par-là même de la fréquentation de la piscine (plannings) pour favoriser des modules de natation ;

- **organise** la passation des tests d'agrément des parents accompagnateurs à la piscine et des intervenants extérieurs agréés ;

- **apporte** son soutien technique et ses compétences pédagogiques pour la mise en œuvre d'activités en EPS ;

-**organise** des rencontres sportives.

3/ contribue à la mise en œuvre de la politique éducative :

	<p>- en étant une ressource d'expertise et d'aide à la décision pour l'IEN auprès de laquelle il exerce ;</p> <p>-en constituant un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale ;</p> <p>- en aidant à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.</p> <p>- -en participant à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques.</p> <p>-en secondant l'IEN pour des actions d'information ou de communication.</p> <p>Le conseiller pédagogique EPS est le collaborateur direct de l'IEN. Il exerce ses missions sous son autorité ; son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN, dont il reçoit une lettre de mission.</p>
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>Afin d'assurer avec efficacité ces missions, des compétences pédagogiques et les connaissances réglementaires dans tous les domaines relatifs à l'école primaire sont demandées.</p> <p>Le conseiller pédagogique devra faire montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réelles qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté. - de capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, de médiation et d'initiative. - de capacité à animer des réunions et à travailler en équipe. - des compétences numériques. - de connaissances et compétences dans le domaine de l'évaluation dans les domaines qui lui sont impartis.
<p>CONTRAINTES DU POSTE</p>	<p>Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires. Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique (décret 200-185 du 25/08/2000).</p>
<p>DETAIL DES MISSIONS</p>	<p>Ayant à assurer l'accompagnement de certaines écoles de la circonscription, il lui faudra pouvoir réaliser les missions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement et suivi des EFS et, le cas échéant, d'enseignants repérés en difficulté professionnelle ▪ Suivi des projets d'école et des projets pédagogiques spécifiques ▪ Suivi des équipes pédagogiques dans le cadre de réunions de cycles ▪ Animations pédagogiques et animations dans le cadre de stages de formation continue ▪ Liaisons Ecole-Collège (LSU- projets spécifiques- conseils écoles-collèges) et inter degrés ▪ Suivi des activités pédagogiques; suivi d'actions éducatives comme le Parlement des enfants, la participation des enfants à l'Assemblée de Corse... ▪ Accompagnement des Evaluations nationales ▪ Aide et conseils aux directeurs pour ONDE et AFFELNET